

## **Propositions pour le développement agricole, alimentaire et économique du bassin marseillais et de sa région**

### **Les enjeux :**

La population mondiale se concentre dans les villes (50 % à ce jour, 70 % prévu en 2050). Ce phénomène impose une évolution rapide de notre système alimentaire qui doit être accompagnée par une politique de restructuration des filières d'approvisionnement des centres urbains. Cette politique doit impérativement passer par une réorganisation de la production et du partage de la valeur ajoutée. Cela est économiquement indispensable pour maintenir localement l'activité de chaque maillon de la chaîne, à commencer par celle des producteurs qui sont à la base de la filière. Cela est également nécessaire pour développer de l'emploi durable au sein des territoires ruraux, péri-urbains et urbains. Cette politique doit également intégrer la lutte contre le réchauffement climatique en opérant les bons choix sur le plan alimentaire (plus de protéines végétales), agricole (modes de production plus écologiques) et logistique (proximité et optimisation du transport).

Cette transition agricole, alimentaire et économique doit être mise en place au niveau du bassin marseillais, en lien avec les territoires qui l'entourent. Les choix qui seront faits dans les années à venir par nos élu(e)s locaux, mais aussi par les acteurs économiques et les citoyen(ne)s du territoire, seront donc déterminants. Le mouvement collectif des « Gabians » peut contribuer à alimenter très utilement le débat citoyen et l'action collective dans ce domaine.

### **Les axes de travail proposés :**

#### **1er axe :**

#### **Développer les circuits courts pour approvisionner durablement Marseille**

- **Développer les marchés de producteurs** dans les différents quartiers de la ville en recherchant des jours (en particulier) et des horaires différents, afin de toucher un maximum de publics et de catégories professionnelles et sociales. Pour cela il est nécessaire de donner les autorisations municipales qui s'imposent et ne sont actuellement pas accordées.

Partenaire proposé : l'ADEAR.

- **Favoriser le développement des associations** de paniers (AMAP ou équivalent) en permettant l'accès à des locaux municipaux ou collectifs (espaces communaux, centres sociaux, maisons de quartier...).

Partenaires proposés : Paniers Marseillais, Alliance Provence.

- **Favoriser le développement des épiceries paysannes** suite à la première expérience pilote mise en place en 2010 près des Cinq Avenues (cinq emplois créés en 2 ans pour quatre équivalents temps pleins). La Commune pourrait participer au financement de l'aissaimage : promotion de ce nouveau modèle économique, accompagnement des nouveaux porteurs de projets, aide à l'identification de locaux disponibles (cadastre), aide à l'investissement et au démarrage...).

Partenaires proposés : Filière Paysanne, ADELE.

- **Mettre en place un point de vente pilote en semi-gros** dans le centre ville pouvant également servir de plate-forme de livraison afin de faciliter l'approvisionnement des épiceries, primeurs, restaurants classiques ou collectifs (local minimum de 300 m2 avec accès fourgon et stationnement camion 15 T accolé). Suite à cette première expérience pilote, un éssaimage dans d'autres quartiers pourrait être envisagé. Il s'agit de proposer, dans le centre ville, un **Marché d'Intérêt Local (MIL)** en complément du Marché d'Intérêt National (MIN) des Arnavaux.

Partenaires proposés : Filière Paysanne, APEAS, Terroir Bio.

**Favoriser le partenariat entre la restauration collective publique et les producteurs et transformateurs agro-alimentaires locaux.** Le but est de proposer des produits d'origine locale et de qualité (agriculture paysanne, si possible biologique) dans les établissements scolaires, hospitaliers et autres collectivités (construction d'appels d'offre adaptés).

Partenaires proposés : Agribio 13, APEAS, Terroir Bio.

- **Mettre en place la première marque de proximité urbaine (Prox'cité)** afin d'identifier les produits locaux et les acteurs de la filière qui les distribuent en ville (producteurs, transformateurs, distributeurs en semi gros, commerçants au détail, restaurants indépendants, restauration collective publique ou privée...). Cette marque d'identification s'adresserait aussi bien aux professionnels de la filière qu'aux consommateurs finaux.

Partenaires proposés : Filière Paysanne, APEAS.

- **Favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité** en développant des partenariats entre les CCAS (ou autres structures d'accompagnement social), les producteurs locaux, et les associations d'aide alimentaires (banque alimentaire, restos du coeur, épiceries sociales et solidaires). Des partenariats plus larges sont aussi à rechercher dans ce sens avec les commerces de quartiers, les marchés, les amap (...) afin de sortir des circuits d'assistance publiques classiques. L'exemple de Solid'Arles peut être une référence intéressante pour cela. L'appui aux associations qui font de la sensibilisation sur les solutions pour s'alimenter de façon saine et peu coûteuse est également nécessaire.

Partenaire proposé : Paniers Marseillais, la Kuis'in, ACADEL, Filière Paysanne, Reliance 13, VCM, réseau GESRA.

- **Limiter au maximum le gaspillage alimentaire** lié à la distribution, la transformation et la restauration, grâce à une meilleure organisation de nos filière (aspect économique et logistique) et une modification des comportements individuels et collectifs (aspect éducatif et citoyen).

## 2ème axe :

### **Soutenir l'agriculture péri-urbaine et urbaine autour et à l'intérieur de Marseille**

- **Préserver durablement les dernières zones cultivables de la commune** en leur donnant le statut de ZAP (zone agricole protégée) à intégrer dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) en cours. Cela est non seulement nécessaire pour leur protection mais également pour les soustraire à la rétention et à la spéculation foncière qui augmente leur valeur d'échange et les rend inaccessibles à la vente comme à la location pour tout candidat à l'installation agricole (sauf spiruline ou autre production à forte valeur ajoutée).Création d'une ou plusieurs réserves foncières inaliénables consacrées exclusivement à l'agriculture. Zones tampons qui

assureraient aussi un couloir pour la faune et la flore (Couloirs de biodiversité du Grenelle I & II, Trames vertes et bleues, Corridors écologiques, Ceinture verte aux circulations douces). Préservation des dernières zones cultivables en **milieu urbain dense** ( mise en permaculture urbaine type culture en lasagne, valorisation des déchets au plus locale, fabrication de Terre, production maraichère, sensibilisation multiples (école, assos, citoyens et commerçants locaux), Zones tampons urbaines complémentaires à création des Trames Brunes (Trames urbaines de fabrication de Terre via les déchets)

- **Inciter les communes partenaires au sein de MPM à en faire de même**, en vertu des orientations très clairement prises dans ce sens par le SCOT (schéma de cohérence territorial).
- **Engager un débat dans ce domaine avec les autres EPCI du Départemental** (établissements publics de coopération intercommunale), en particulier au sein de la future Métropole.
- **Militer au sein de l'AMF** (Association des Maires de France) pour faire pression dans ce sens auprès du Gouvernement et pour faire voter au Parlement les mesures foncières qui s'imposent dans ce domaine.
- **Soutenir l'agriculture péri-urbaine marseillaise** en développant des partenariats de différentes natures avec les communes voisines, les acteurs de la profession agricole et de l'accompagnement à la transmission et à l'installation (Chambre d'Agriculture, syndicats agricoles, associations d'appui type ADEAR, SAFER, ...).
- **Maintenir l'agriculture résiduelle marseillaise** en soutenant les derniers producteurs de la ville (sur le plan foncier, réglementaire, commercial, économique, matériel...).
- **Redévelopper cette agriculture marseillaise** en favorisant l'installation sur les espaces mobilisables de projets solides et cohérents avec la demande prioritaire locale (fruits et légumes frais). Partenariats possibles avec Filière Paysanne, ADELE, les Paniers Marseillais, l'ADEAR.
- **Favoriser l'auto-production urbaine au travers de jardins ouvriers et de jardins partagés.** Ceux-ci peuvent être développés par les habitant(e)s de la ville dans tous les espaces interstitiels laissés passagèrement ou durablement vacants. Ils peuvent avoir une triple vocation : nourricière, paysagère et sociale. Ces jardins peuvent de plus s'intégrer dans les trames vertes et bleues prévues par la loi du Grenelle II) et remplir également une fonction écologique. La formalisation de ces occupations durables ou temporaires est nécessaire pour que ce type d'initiatives puissent se développer dans les meilleures conditions. Cela peut aussi bien concerner les espaces de friches que les parcs publics (partenariats possibles avec le Naturoscope, le jardins de l'artichaut, le collectif de défense des terres fertiles, le réseau des jardins solidaires de Méditerranée, VCM, hortillonages d'Amiens...).
- **Favoriser le développement des incroyables comestibles** ou « nourriture à partager » sur notre territoire. Ceux-ci sont cultivés par les citoyen(ne)s dans un nombre croissant de villes et de villages du monde, ce qui témoigne du potentiel social et nourricier de ces formes de productions urbaines innovantes. Ces pratiques encouragent, de plus, la modification des habitudes alimentaires collectives et favorisent le développement de l'agriculture de proximité (partenariats possibles avec le Naturoscope, le jardins de l'artichaut, le réseau des jardins solidaires de Méditerranée, VCM...) : <http://www.incredible-edible.info/>
- **Développer des zones de revégétalisation des sols dans chaque quartier de la ville.** Cela pourra se faire grâce à la réduction de la circulation automobile, au développement des

transports doux (marche, vélos, transports collectifs...), des transports collectifs et des parkings péri-urbains. Cela sera nécessaire pour permettre le développement de jardins individuels et collectifs, la plantation d'arbres fruitiers publics, sur l'exemple des manguiers de certaines villes africaines, l'apiculture urbaine et le retour de la biodiversité naturelle et cultivée dans notre ville (multiples partenariats possibles sur l'exemple des territoires en transition). Nous devons favoriser le retour de l'arbre en ville et la pratique de l'agroforesterie urbaine (ex : association d'arbres fruitiers et de culture au sol dans les espaces verts). Partenariats possibles avec les paysagistes professionnels, les jardiniers amateurs, l'AFAF (Association Française d'Agroforesterie) de Montpellier...

- **Développer la végétalisation des terrasses et des toitures** sur les bâtiments publics et privés. Intégrer dans le projet de PC d'un bâtiment, une surface minimum consacrée aux espaces verts et à l'**autosuffisance** (de 20 % passer à 30 %). Inclure dans les HQE (ou HVE), une surface à vocation maraîchère et/ou fruitière.
- **Favoriser la sensibilisation et l'information du public autour des enjeux agricoles et alimentaires** en s'appuyant sur toutes ces initiatives urbaines et péri-urbaines qui ont un fort potentiel pédagogique.
- **Mettre en place des systèmes de récupération, de broyage des déchets verts (BRF) et de compostage des déchets de cuisine** (utilisation agricole) et développer l'utilisation des toilettes sèches dans un ou plusieurs quartiers pilotes avec un système de collecte et de compostage de quartier (utilisation en espaces verts non alimentaires) : partenariats possibles avec l'association Épluchure, le GERES, le service des espaces verts, les paysagistes, les déchetteries...).
- **Mettre en place des systèmes de récupération d'eaux pluviales** dans tous les bâtiments publics et privés, construction de bassins de rétention en amont des fleuves, sur les bassins versants, ...

**Toutes ces actions devront être envisagées à l'échelle des quartiers et en partenariat étroit avec les populations**, les associations, les entreprises, les services publics et les diverses institutions qui s'y trouvent. Les pratiques de l'animation populaire pourront être intéressantes à mobiliser (partenariat possible avec la scop du Pavé).

#### 4ème axe :

#### **Mettre en place un Plan Alimentaire Local (PAL)**

Sur la base de ce qui a été proposé par Filière Paysanne au niveau régional (PAR), et par Solagro au niveau national (Afterres2050), il sera nécessaire de mettre en place un équivalent plus local au niveau du territoire de MPM et/ou de la métropole. Le PAL permettra d'identifier les éléments suivants :

- la production et la consommation alimentaire locale,
- les importations et exportations du territoire,
- les productions qu'il est prioritaire de relocaliser,
- les facteurs de production (terres, eau d'irrigation, ressources génétiques adaptées, savoir faire locaux, professionnels formés, organismes de recherche et de formation...) permettant de relocaliser ces productions sur le territoire,
- Moyens financiers, matériels et humains à mobiliser et calendrier d'action sur les trois décennies à venir.

**5ème axe :**  
**impliquer notre territoire dans le réseau de la Chaire de l'UNESCO**  
**sur l'alimentations du monde**

Des liens peuvent être tissés avec de nombreuses démarches dans le monde suite au colloque international du 13 décembre à Paris « Nourrir les villes », mais également avec des initiatives plus locales telles que celle de l'agglomération de Rennes ou d'autres collectivités engagées dans le développement de l'autonomie alimentaire de leur territoire.

De même, notre commune peut contribuer au programme mondial de la FAO pour une foresterie urbaine et périurbaine (programme initié en 2011-2012). Nous pouvons en particulier collaborer avec l'AFAF (Association Française d'Agroforesterie) de Montpellier.

Proposition rédigée le 23 janvier 2014

Jean-Christophe ROBERT  
président de l'association Filière Paysanne

04 91 47 84 95

06 17 47 88 78

[filiere.paysanne@gmail.com](mailto:filiere.paysanne@gmail.com)

<http://filiere-paysanne.blogspot.fr/>

Eric MULLARD

Technicien Agricole

Formateur aux Métiers du Paysage - Consultant en Paysage

Tél. 04 91 08 42 64

Port. 06 70 89 39 10

[mullarderic@hotmail.com](mailto:mullarderic@hotmail.com)

Thomas MARTIN

Articulteur - Paysagiste DPLG

Tel: 06.89.48.32.57

[thomas.ensp@hotmail.fr](mailto:thomas.ensp@hotmail.fr)